



Accident non responsable sans assurance

Par **alyssa11**, le **27/08/2013 à 09:40**

Bonjour, Voila mon ami avait un vehicule qui n'etait plus assuré du fait du changement de celui ci. Le 18/03/13 le vehicule a etait accidenté alors qu'il n'etait pas le conducteur puisqu'il travaillé ce jour là. Du coup nous avons deposer le constat ainsi que les photo de l'accident a l'assurance de lotre conducteur. De plus nous avons demander une expertise du vehicule qui n'a jamais ete prise en compte et du coup maintenant nous avon mis le vehicule a la casse. Maintenant suite o conclusion de l'assurance il dise que c 50/50 alors que les photo prouve que leur assuré est en tort a 100%.mes question son les suivante: puis je quand meme faire expertisé mon vehicule qui est a la casse s'il na pas ete detruit? Et les photos de l'accident sont elle recevable? Car lassurance ne veulent pas les prendre en compte? L'expertise du vehicule est t'elle obligatoire? Et est ce que mon ami risque quelque chose alors qu'il n'ete pas le conducteur. Est ce que l'assurance de lotre conducteur a le droit de conclure a du 50/50 alors qu'il y a les photos l'accident qui prouve la responsabilité du conducteur en plus du constat? Merci

Par **youris**, le **27/08/2013 à 10:15**

bjr,
comme votre véhicule n'est plus assuré, toutes les actions que vous voulez entreprendre seront à votre charge.
vous pouvez demander une expertise à vos frais mais comme elle ne sera pas contradictoire, l'assurance adverse n'ait pas obligé de la prendre en compte.
sinon il ne vous reste que le recours au tribunal.

en outre il faudra expliquer comment le conducteur
a pu avoir les clés et utiliser le véhicule à l'insu de votre ami, on peut supposer que c'est votre ami qui lui prêter son véhicule en sachant qu'il n'était pas assuré.
sachant qu'un véhicule susceptible de rouler doit en principe toujours être assuré.

cdt

Par **alyssa11**, le **27/08/2013 à 10:17**

Merci pour votre reponse

Par **alyssa11**, le **27/08/2013** à **10:23**

Et j'aimerais savoir si il on le droit de nous tenir en partie responsable alors que les photos de l'accident prouve que leur assure est en tort de plus il lui demande d'indemnise le vehicule afin de pretendre a lindemnisation?est ce kil risque kelke chose du fait qu'il nest pas daccord avec les conclusion de lassurance?

Par **alyssa11**, le **27/08/2013** à **10:39**

Est til dans lobligation de payer alor quil nest pas en tort

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **11:03**

[citation]Et j'aimerais savoir si il on le droit de nous tenir en partie responsable alors que les photos de l'accident prouve que leur assure est en tort [/citation]

Bonjour,

Seule la rédaction du constat amiable (s'il y en a eu un) est pris en compte par l'assureur et plus précisément les cases cochées en première page.

Par **youris**, le **27/08/2013** à **11:13**

bsr,

dans ma réponse j'avais omis de parler du constat amiable mais janus2fr l' a fait.

le conducteur a du remplir le constat amiable au moment de l'accident et les circonstances mentionnées priment en principe sur les photos.

avez-vous été témoin de l'accident pour pouvoir affirmer que Le conducteur n'est pas du tout responsable de l'accident ?

en outre vous n'expliquez pas comment le conducteur a pu utiliser ce véhicule non assuré ?

CDT

Par **alyssa11**, le **27/08/2013** à **11:25**

Non je netai pas temoin de laccident.en outre les force de police se sont rendu sur les lieux car il y avait des temoin mais aucun na voulu se designe et il nous avez conseille de prendre les photos ainsi que les mesures de lotr vehicule qui sont mentionne sur le constat.de plus le vehicule ne devait en aucun cas etre utiliser kar le conducteur ke je connai bien avait eu les cles juste pr le voir, il savait ke le vehicule nete plu assurer et ki devait lacheter mais en aucun cas il devait rouler avc et du coup les papier non pa ete fait a tps et la utilise a linsu de mon ami. Mais maintenant du cou c mon ami ki prend tt en pleine tete.de plus je metait renseigner aupres de lassurance ki nous on conseiller de jouer avc les photos donc du coup jpense kon

va prendre un avocat afin de résoudre son problème.

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **11:38**

Bonjour alyssa11,
Pourriez-vous faire un effort de rédaction ?
Le langage SMS, entre-autre, n'est pas de mise sur le forum.
Merci.

Par **alyssa11**, le **27/08/2013** à **11:45**

Non je n'étais pas témoin de l'accident. En outre, les forces de police se sont rendues sur les lieux car il y avait des témoins mais aucun n'a voulu se désigner et il nous a conseillé de prendre les photos ainsi que les mesures de votre véhicule qui sont mentionnées sur le constat. De plus, le véhicule ne devait en aucun cas être utilisé car le conducteur que je connais bien avait eu les clés juste pour le voir, il savait que le véhicule n'était plus assuré et qu'il devait l'acheter mais en aucun cas il devait rouler avec et du coup les papiers n'étaient pas faits à temps et ils ont été utilisés à l'insu de mon ami. Mais maintenant du coup c'est mon ami qui prend tout en pleine tête. De plus, je m'étais renseigné auprès de l'assurance qui nous a conseillé de jouer avec les photos donc du coup j pense qu'on va prendre un avocat afin de résoudre son problème.

Par **youris**, le **27/08/2013** à **12:56**

donc votre ami devrait logiquement porter plainte pour vol contre le conducteur si celui-ci a pris le véhicule sans l'accord du propriétaire.